

APPROBATION de la Convention avec la C<sup>ie</sup> d'Assurance "LA PRUDENCE AUTOMOBILE"

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 19 Mai 1952

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la compagnie d'assurance "LA PRUDENCE AUTOMOBILE" pour les véhicules ci-après désignés:

Une pompe à incendie LAFLY Police n° 6.218 du 22 Février 1952 au 22 Février 1953 .....	}	167.942.
Une pompe à incendie LAFLY Police n° 6.218 du 22 Février 1952 au 22 Février 1953 .....		
Un camion Renault Police n°5.649 du 1er mars 1952 au 1er mars 1953		31.150.
Une ambulance Chevrolet Police n° 5.636 du 6 Mars 1952 au 6 mars 1953 .....		79.345.

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Adopté à la majorité.

*Vu et soumis à l'approbation  
de M. le Prefet  
St Denis le 4 4 52  
P. le Secretaire General,  
le Chef de Service delegue  
Signé: Gavarini*

*Approuvé  
St Denis le 4 4 52  
P. le Prefet et par delega  
tion  
le Secretaire General  
Signé: Leroux*